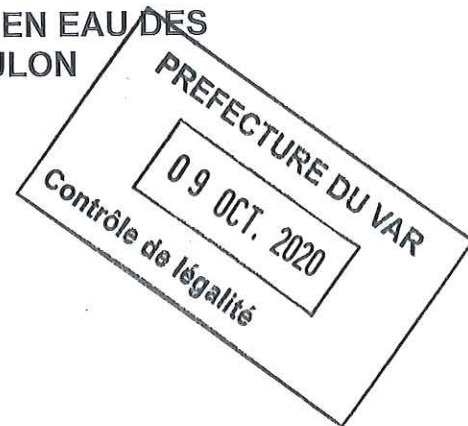


SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES  
COMMUNES DE LA REGION EST DE TOULON



## RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2019



Mairie - Place du 11 novembre 83250 LA LONDE LES MAURES

Tél. : 04.94.05.24.47 Fax 04.94.08.29.24

mail : [accueil@siaeau.com](mailto:accueil@siaeau.com)

## **sommaire**

<b>1- Présentation du Syndicat.....</b>	<b>3</b>
<b>2- Le territoire.....</b>	<b>4</b>
<b>3- Historique.....</b>	<b>5</b>
<b>4- Les Ressources en eau.....</b>	<b>6</b>
<b>5- La société fermière et les modalités du contrat.....</b>	<b>7</b>
<b>6- l'origine en eau.....</b>	<b>9</b>
<b>7- Les conventions pour les achats d'eau.....</b>	<b>11</b>
<b>8- Schéma du suivi du protocole.....</b>	<b>13</b>
<b>9- Evolution des volumes annuels consommés .....</b>	<b>13</b>
<b>10- Partie technique : Les engagements du SIAE.....</b>	<b>14</b>
<b>11- Les Usines.....</b>	<b>15</b>
<b>12- Schéma du réseau.....</b>	<b>17</b>
<b>13 L'organisation financière et politique.....</b>	<b>19</b>
<b>14- Activité du syndicat - compétence eau potable .....</b>	<b>24</b>
<b>15- les ventes d'eau.....</b>	<b>25</b>
<b>16- Partie financière - Les modalités de facturation .....</b>	<b>27</b>
<b>17- Le compte Administratif du syndicat.....</b>	<b>28</b>
<b>18- Evolution de la dette syndicale.....</b>	<b>30</b>
<b>19- Les Projets 2019.....</b>	<b>31</b>
<b>20- Présentation du schéma directeur .....</b>	<b>32</b>
<b>21- Les faits marquants de l'année.....</b>	<b>41</b>
<b>22- Tableau récapitulatif des indicateurs.....</b>	<b>47</b>

## LA VIE DU SYNDICAT

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit dans son article 40 codifié à l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au SIAE DE TOULON sont entendus.

### PRESENTATION DU SIAEP DE LA REGION EST DE TOULON

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Région Est de Toulon regroupe 9 communes pour lesquelles il assure l'approvisionnement en eau (production et adduction).

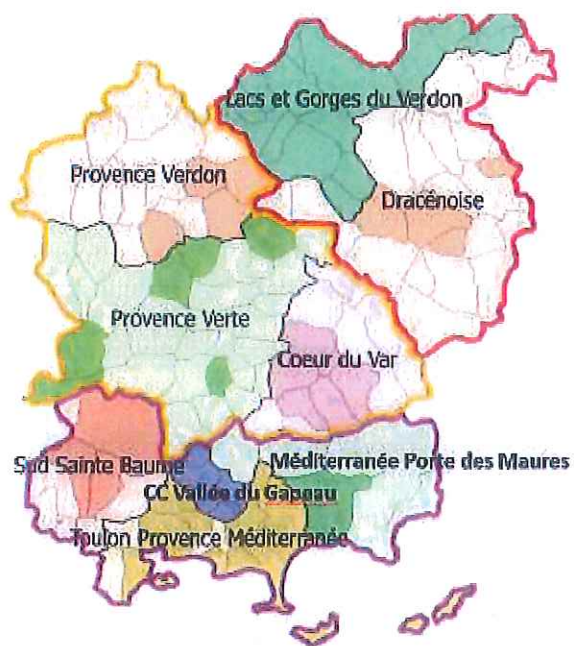
Chacune des communes a gardé la compétence "distribution". Ces communes sont les suivantes : **Pierrefeu, Collobrières, la Crau, Carqueiranne, Carnoules, Hyères les Palmiers, la Londe Les Maures, Bormes-les-Mimosas et le Lavandou** pour une population permanente de l'ordre de 121339 personnes environ.

#### 3 EPCI : TPM (LA CRAU CARQUEIRANNE HYERES)

**MPM (LA LONDE. BORMES, LE LAVANDOU, PIERREFEU, COLLOBRIERES)**

#### COEUR DE VAR (CARNOULES)

Communes	Recensement Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 Chiffre INSEE	Recensement Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 Chiffre INSEE
PIERREFEU	6149	6163
COLLOBRIERES	1997	2012
LA CRAU	18706	17150
CARQUEIRANNE	9868	10160
HYERES	56571	57645
LA LONDE	10301	10301
BORMES	8218	7988
LE LAVANDOU	6047	5316
CARNOULES	3482	3536
<b>TOTAL</b>	<b>121339</b>	120271



## **2-LE TERRITOIRE DU SIAE DE TOULON**

### **Données générales**

	2019
Ressources	<b>2 (ville de Toulon et SCP)</b>
Sites de potabilisation	<b>3</b>
Stations de surpression	<b>6</b>
stations de rechloration	<b>2</b>
Linéaire de canalisations	<b>124 km</b>
Réservoirs : sites	<b>9</b>
Rendement du réseau	<b>94.6 %</b>
Cuves	<b>12</b>
capacités	<b>18650 m3</b>
Autonomie en pointe	<b>9 heures</b>
Volumes prélevés	<b>7 083 261 M3</b>
Volumes facturés	<b>6 696 949 M3</b>

## **3- HISTORIQUE**

## **Les quelques dates importantes marquant le Syndicat sont les suivantes**

1947 : Constitution du Syndicat

1954 : Construction de l'usine de production de Carnoules

1968 : Construction de l'usine de production du Trapan

1980 : Début d'un contrat d'affermage conclu avec la CEO pour une durée de 18 ans.

1991 : Construction de l'usine de production des Maurettes

2005 : Fin de l'adhésion de la Seyne au Syndicat

2007 : Fin de l'approvisionnement à deux aires autoroutières gérées par Escota.

2008 : Fin du contrat (30/06), et début du nouveau contrat d'affermage avec la CEO pour une durée de 18 ans. Mise en service de l'extension des Maurettes

2010 : Construction de la canalisation d'adduction d'eau 6 km reliant l'usine des Maurettes à LA CRAU - Renouvellement d'une conduite entre LA LONDE et HYERES

2010 : Travaux concessifs prévus au contrat (mise en service de l'unité de traitement des boues à CARNOULES, du traitement des boues par filtration au TRAPAN, construction d'un réservoir de stockage de 3000 m3 à L'ANGUILLON)

2011 : Agrandissement de l'usine des Maurettes - HYERES

2011 : Installation d'un traitement de neutralisation de l'Ozone à CARNOULES - Insonorisation du local des pompes à l'usine du Trapan - Installation d'un déshumidificateur dans le local UV aux Maurettes et d'un analyseur de chlore.

2012 : Installations de deux supprimeurs VIET – HYERES et PIEGROS PIERREFEU  
Renouvellement des conduites 1650 ml dans la vallée de SAUVEBONNE et 300 ml au BON PIN

2013 : Restructuration de l'usine de CARNOULES -

2013: Renouvellement d'une canalisation à PIERREFEU – Cave coopérative – Pont réal Martin

2013 : Installation d'un supprimeur au col du Trapan - Bormes-les-Mimosas

2013 : Installation de deux destructeurs d'ozone- Usine de Carnoules et Usine du Trapan

2014 : Réhabilitation des ouvrages à l'usine de CARNOULES

2015 : Renouvellement de deux canalisations sur la commune de LA LONDE

2016 : Installation de trois groupes électrogènes – Usine des Maurettes – Usine du Trapan – Réservoir du Viet

2016 Installation de deux caméras sur l'usine des Maurettes pour la surveillance incendie

2016 Installation de deux déshumidificateurs à l'usine du Trapan

2016 : Travaux Usine de CARNOULES

2017: Renouvellement d'une canalisation à PIERREFEU - Réservoir Saint Michel

2017 : Renouvellement d'une canalisation à LA LONDE – Les Annamites

2017 : Adhésion de la commune de CARNOULES

2018 : Installation d'un supprimeur et d'une conduite pour alimenter CARNOULES

2018 : Réhabilitation partielle d'une conduite à COLLOBRIERES

2018 : Réalisation du schéma directeur

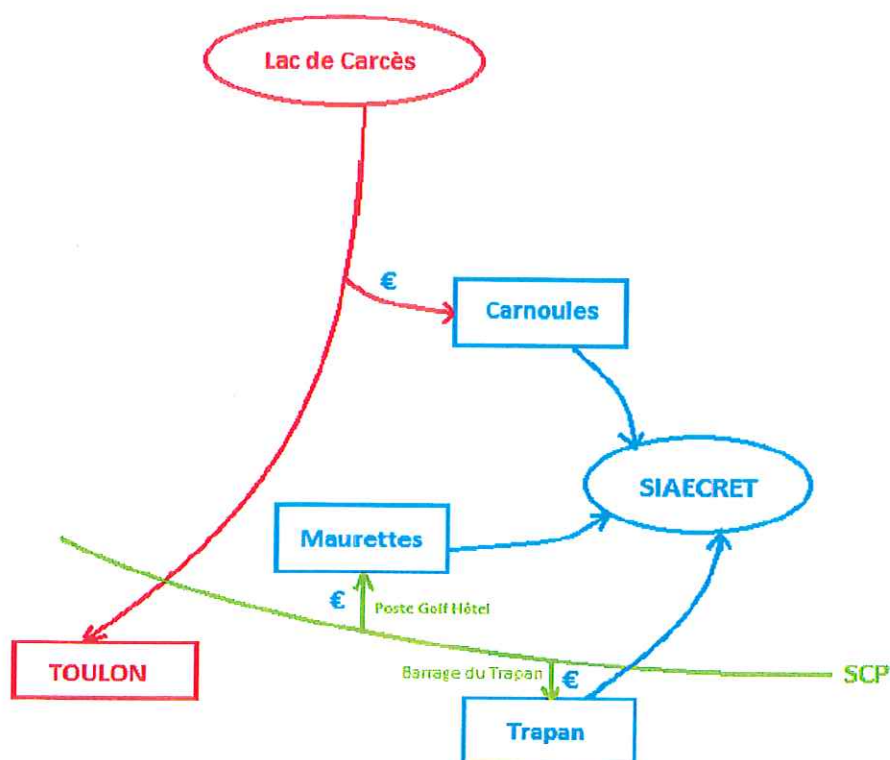
2018 : Renforcement de la puissance du groupe électrogène de l'usine du Trapan

2019 : Réhabilitation des réservoirs de CARNOULES et BORMES

#### 4- LES RESSOURCES EN EAU

Le SIAE de TOULON ne dispose par de ressources propres et s'approvisionne en eau brute auprès de la ville de Toulon et de la Société du Canal de Provence afin de produire de l'eau potable dans ses usines de production. Cette eau traitée est ensuite acheminée vers ses communes membres via les réseaux, supprimeurs et réservoirs du SIAE.

Il dispose de 3 sources d'alimentation en eau potable :

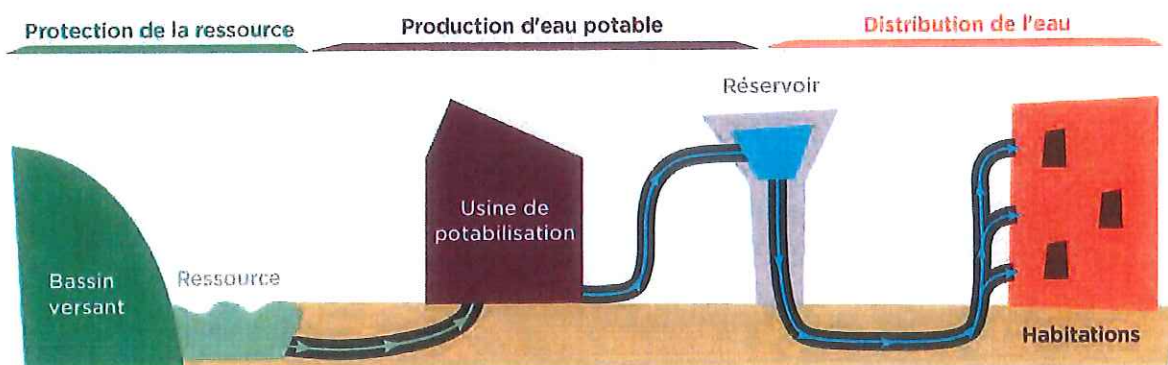


- Le Lac de Carcès géré par la Ville de Toulon, alimentant l'usine de Carnoules à 300 l/s.

- Les eaux de la retenue du Trapan appartenant à la Société du Canal de Provence et alimentant l'usine du Trapan.

- La ressource du Verdon appartenant à la Société du Canal de Provence et alimentant l'usine des Maurettes.

## CHEMINEMENT DE L'EAU



### 5 - LA SOCIETE FERMIERE DU SIAE ET MODALITES DU CONTRAT

Le délégataire est chargé au quotidien de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages. Il est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Il est tenu d'assurer le renouvellement des équipements techniques ainsi que de certains travaux d'amélioration spécifiques. Le délégataire est chargé de gérer les relations avec les usagers.

#### Données clés

◆ Délégataire	Compagnie des Eaux et de l'Ozone
◆ Périmètre du service	Alimentation en eau potable des communes de Pierrefeu, Collobrières, La Londe, Hyères, Carqueiranne, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou et La Crau
◆ Numéro du contrat	X6500
◆ Nature du contrat	Affermage
◆ Date de début du contrat	01/07/2008
◆ Date de fin du contrat	30/06/2026
◆ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que délégataire du service, Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	SCP	Achat d'eau brute à la SCP
achat	TOULON	Achat d'eau brute Toulon Production
vente	BORMES LES MIMOSAS	Vente d'eau à Bormes les Mimosas
vente	CARQUEIRANNE	Vente d'eau Carqueiranne
vente	COLLOBRIERES	Vente d'eau à Collobrières
vente	HYERES	Vente d'eau Hyères
vente	LA CRAU	Vente d'eau à la Crau
vente	LA LONDE LES MAURES	Vente d'eau La Londe les Maures
vente	LE LAVANDOU	Vente d'eau au Lavandou
vente	PIERREFEU DU VAR	Vente d'eau à Pierrefeu

Fin 2017, la commune de Carnoules a demandé son rattachement au SIAE des Communes de la Région Est de Toulon. Le raccordement effectif de la commune a été réalisé fin 2018 à la suite des travaux de raccordement hydraulique réalisés au cours de l'exercice. L'engagement contractuel de vente d'eau à la commune de Carnoules a pris effet au 01/01/2019.

💧 Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	19/01/2015	- Intégration nouveau ouvrages, - Modification programme de renouvellement, - Investissement concessifs.
1	23/03/2010	- Modification de la définition du coefficient de révision applicable en ce qui concerne le programme prévisionnel de travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel prévu à l'article 19.2.2.2 du contrat afin de suivre les engagements du Déléguataire en terme d'exécution de ce programme ; - Précision plus en avant des clauses de reversement par le Déléguataire à la Collectivité de la part syndicale du prix de l'eau.

En l'état actuel, le fermier assure totalement, dans le cadre de son contrat d'affermage, la gestion technique du réseau, des usines de production et des stations de pompage.

L'exploitation de l'ensemble du patrimoine du Syndicat ayant été déléguée, le S.I.A.E. ne dispose d'aucun moyen adapté pour assurer une gestion technique des ouvrages.

Au plan technique, ce contrat prévoit que :

le délégataire exploite le service à ses risques et périls et assure le renouvellement des équipements électromécaniques et des appareillages hydrauliques, il apporte des prestations supplémentaires notamment : dans la sécurisation de la ressource en eau en diminuant les prélèvements sur la retenue de Carcès et en augmentant les achats d'eau à la SCP.

### Production

Répartition de la production actuelle : 10 % pour l'usine de Carnoules, 30 % pour l'usine du Trapan et 60% pour l'usine des Maurettes.

la production comprend :

- la vente en gros aux collectivités.
- l'eau perdue au niveau des fuites dans les réseaux d'adduction
- l'eau non comptabilisée (poteaux incendie, piquages clandestins...).

### 6- ORIGINE DE L'EAU

POINT DE PRELEVEMENT	USINE DE CARNOULES	USINE DU TRAPAN BORMES LES MIMOSAS	USINE DES MAURETTES HYERES
ORIGINE DE L'EAU	RETENUE DE CARCES (achat d'eau brute à la ville de TOULON)	RETENUE DU TRAPAN(Achat d'eau brute à la SCP)	VERDON(Achat d'eau à la SCP)
VOLUMES PRELEVES	2 846 358 M3	435 504 M3	4 108 554 M3



## LES TROIS RESSOURCES D'EAU BRUTE DU SYNDICAT .

- L'eau du Verdon arrivant directement par le Canal de Provence à l'usine des Maurettes est d'excellente qualité , elle contient peu de matières en suspension et elle est moyennement dure. L'eau du Verdon est une eau moyennement minéralisée. Son transport dans les ouvrages artificiels de la SCP permet de conserver sa limpidité originelle.



CANAUX DE DISTRIBUTION SCP

## RETENUE DU TRAPAN

L'eau de la retenue du Trapan est de très bonne qualité malgré la présence de COT depuis quelques années. En cas de dépassement des valeurs limites, l'usine du Trapan est alors alimentée directement par le Canal de Provence. La réserve du Trapan reçoit les eaux du bassin versant (270 ha), ce qui représente approximativement 300 000 m<sup>3</sup> annuellement, mais le gros de l'alimentation de la ressource provient du Verdon à travers le réseau de canaux de la SCP.





## HISTORIQUE DE LA RETENUE DE CARCES

La retenue d'eau de CARCES est la propriété de la ville de TOULON.

La construction et l'exploitation de la retenue de CARCES ont été concédées en 1932 par la ville de TOULON à la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone (CEO). Le 20 octobre 1950, une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de La Seyne et de l'Est de Toulon est passée, permettant au Syndicat d'utiliser les installations existantes jusqu'à la commune de CARNOULES. En contrepartie, le Syndicat devait exécuter certains travaux de renforcement, dont les principaux consistaient à surmonter le barrage de vannes-toit automatiques pour porter la réserve de 6 à 8 millions de M<sup>3</sup>. Le Syndicat a un droit d'eau de 300 l/s sur le 1100 L/S que la ville de TOULON est autorisée à dériver de CARCES, depuis l'arrêté Préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 1966.

L'adduction d'eau de CARCES comprend :

► Un barrage en terre créé en 1933-1934 avec un volume de retenue réglable par vannes hydraulique de 6000.000 à 8000000 de M<sup>3</sup>, alimenté par les rivières de l'Issole et du Caramy. La fontaine d'AJONC est une source Karstique captée directement vers l'usine de Pompage.

► Une station de pompage d'un débit total de 1100 l/s (95000M<sup>3</sup>/j)

► Une station d'alerte peut détecter les pollutions accidentelles de l'eau brute et comportant la mesure en continu du Carbone Organique Total, de l'Ammoniaque, de la Turbidité, de l'Oxygène dissous et de la température, le PH.

. Elle alimente les collectivités suivantes :

- Ville de Toulon
- Marine Nationale
- SIAE des Communes de la Région Est de Toulon
- Commune de la Valette
- Syndicat La Valette-La Garde-Le Pradet.



- **L'eau de Carcès** est de bonne qualité. La qualité bactériologique de l'eau est moins bonne que celle du Verdon. C'est une eau plutôt incrustante.

## **7- LES CONVENTIONS POUR LES ACHATS D'EAU**

### **CONVENTION AUPRES DE LA VILLE DE TOULON :**

Le SIAE a souscrit une convention de livraison d'eau en gros, auprès de la ville de TOULON et de son délégataire (VEOLIA) afin d'alimenter son usine de CARNOULES en eau brute. Cette eau vient du lac de Sainte Suzanne, plus communément appelé lac de CARCES. Cette convention a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Cette convention définit les obligations de chacune des parties parmi lesquelles :

Le SIAE s'est engagé à acheter à la ville de Toulon un minimum de 1500000 m<sup>3</sup>/an à compter de 2011. Ces achats d'eau sont à la charge du délégataire.

### **CONVENTION AUPRES DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE :**

Le SIAE a souscrit un contrat de fourniture d'eau avec la Société du Canal de Provence intégrant les dispositions de la « **Gestion Coordonnée de la Ressource** ». Ce contrat a été conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 avec une échéance au 31 décembre 2016. Le contrat a été renégocié en date du 19 décembre 2016 pour une durée de 5 ans. Les souscriptions auprès de SCP sont les suivantes :

	<b>CONVENTION AVEC LA SCP</b>		
Débits souscrits	<b>TRAPAN</b>	<b>POSTE DU GOLF HOTEL</b>	<b>SOUSCRIPTION TOTALE DES 2 POSTES</b>
Usage normal	<b>0 l/s</b>	<b>300 L/S</b>	<b>300 L/S</b>
Usage saisonnier (1)	<b>200 L/S</b>	<b>0 L/S</b>	<b>200 L/S</b>
Usage Secours	<b>100 L/S</b>	<b>0 L/S</b>	<b>100 L/S</b>
<b>TOTAL</b>	<b>300 L/S</b>	<b>300 L/S</b>	<b>600 L/S</b>

la période de mise à disposition du saisonnier s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

Les débits souscrits sur chacun des postes peuvent être transférés à la demande du Syndicat d'un poste à l'autre dans la limite d'un débit de 300 l/s par poste.

Les tarifs applicables pour les achats d'eau auprès de SCP sont composés de hors taxes et de redevances :

- d'une redevance par L/S souscrit pour chacun des usages
- d'une part proportionnelle aux volumes achetés selon chacune des usages

Après dénonciation par le SIAE du contrat antérieur :

- Reconduction des dispositions et particularités convenues lors de la signature du protocole de "Gestion Coordonnée des Ressources":

-Souscription de 300 L/S sur chacun des deux postes de livraison (dont 300 l/s en fourniture annuelle, 200 l/s en saisonnier et 100 l/s en secours)

- Maintien du tarif complément de ressource sur 300 l/s souscrits en fourniture annuelle (18 % de réduction sur le tarif normal)

- Transfert possible des souscriptions d'un poste à l'autre pour optimiser le coût des achats d'eau.

- Décalage du saisonnier du 01 juin au 30 septembre

Nouveau du contrat conclu pour 5 ans.

Les achats d'eau à la SCP sont à la charge du délégataire.

Depuis les travaux effectués en 2008 par le SIAE, l'usine des Maurettes sur la commune de HYERES est devenue l'usine principale du SIAE.

## **8- SCHEMA DU SUIVI DU PROTOCOLE**

### RAPPEL CONCERNANT LA GESTION COORDONNEE DE LA RESSOURCE

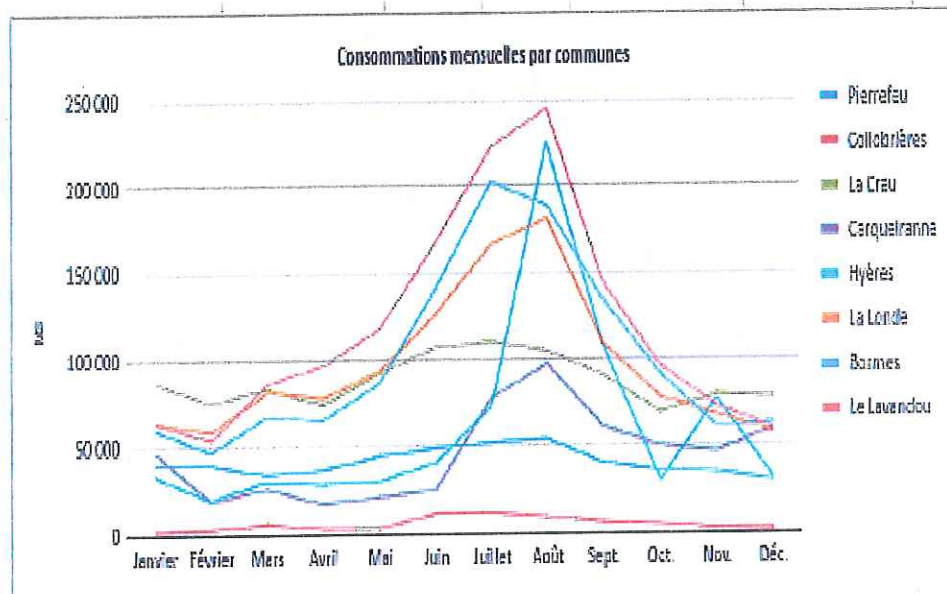
Le Syndicat s'est inscrit dès 2007, dans une politique de gestion coordonnée des ressources, visant à faciliter la préservation de la ressource de CARCES, en faisant appel à la ressource régionale gérée par la Société du Canal de Provence. Un protocole d'accord a été signé en 2007 ce qui permet au Syndicat de bénéficier du tarif particulier "complément de Ressources"

La Gestion Coordonnée de la Ressource permet au SIAE de limiter ses prélèvements sur CARCES et de bénéficier du tarif GCR auprès de la SCP.

Le présent contrat est conclu pour une période de **cinq ans (5 ans)**. Sa date d'expiration est fixée au 31 décembre 2021. Les besoins en eau du Syndicat ont en effet baissé ces dernières années de manière significative, ceci en relation avec la modification par certaines communes adhérentes de leur stratégie de mobilisation de ressources propres.

L'usine des Maurettes est l'usine principale du Syndicat, elle a pour vocation de fonctionner toute l'année.

## **9- EVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS CONSOMMES**



**CONSOMMATIONS MENSUELLES (m3/ mois)**

## 10- PARTIE TECHNIQUE

### LES ENGAGEMENTS DU SIAE DE TOULON

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et d'extension du patrimoine, ainsi que les travaux de renouvellement du génie civil et des canalisations.

Il existe actuellement une réelle politique de renouvellement des canalisations car plus de 50% du linéaire du réseau a plus de 50 ans. Afin de maintenir un réseau fiable et en bon état le syndicat a décidé depuis plusieurs années de renouveler de façon cohérente et efficace tout le réseau. Plus de 80 % des canalisations sont en fonte, 10 % en acier et 6 % acier enrobé de béton. A la fin du programme de renouvellement à court et moyen terme, toutes les conduites en matériau BONNA qui dataient de 1955 auront été renouvelées.

Le plan de renouvellement a été défini par groupe de conduites en prenant en compte de la date de pose des canalisations et de leur composition.

### LES USINES DU SIAE

#### L'USINE DU TRAPAN- BORMES LES MIMOSAS





L'usine du Trapan peut être alimentée, soit par la retenue du Trapan , soit par le Canal de Provence en cas de problème de qualité d'eau au niveau de la température ou COT (carbone organique total).

Cette usine traite l'eau de la retenue du TRAPAN (SCP) elle a la capacité de traitement de 300 l/s, elle alimente par pompage les réservoirs de l'Anguillon.

Filière de traitement

- ▶ Préoxygénation permettant un abatement des matières organiques et l'oxygénation de l'eau
- ▶ Filtration biologique sur sable

## USINE DE CARNOULES



bassin de décantation des boues

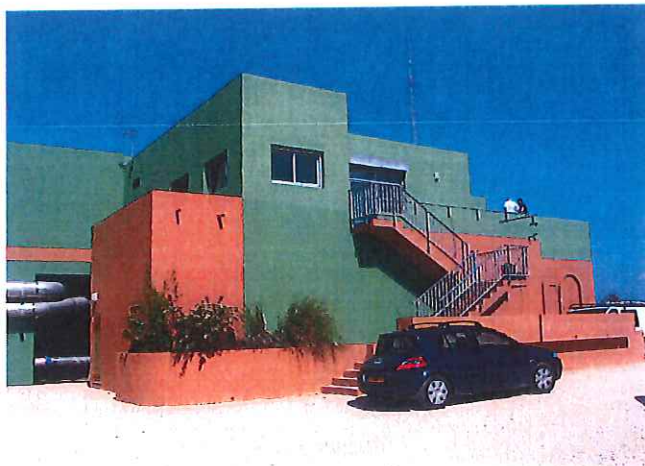
L'usine a été construite en 1953, elle a une capacité de production de 200 l/s, celle-ci a été portée en 1967, à 300 l/s. L'eau arrive depuis Carcès par une adduction de type béton sur une longueur de 52,8 km.

La filière comprend :

- une clarification de l'eau comprenant
  - préchloration
    - floculation au WAC HB
    - décantation
  - filtration biologique sur charbon actif en grain
- une désinfection à l'ozone et une déssaturation
  - Désinfection à l'ozone
- Postchloration au chlore pour maintenir la qualité de l'eau sur le Réseau

L'usine possède 2 réservoirs d'eau traitée d'un volume total de 5 000 m<sup>3</sup>, elle dessert gravitairement le réseau du syndicat par le réservoir du Viet (3000 m<sup>3</sup>) avec une surpression en cas de fortes demandes.

## USINE DES MAURETTES - HYERES (USINE PRINCIPALE DU SYNDICAT)



L'usine des Maquettes, propriété du Syndicat, est située sur la commune de Hyères. L'eau brute est achetée à la SCP et provient directement de la ressource du Verdon par le canal de Provence. L'usine a été construite en 1991 avec une capacité de production de 150 l/s celle-ci a été portée en 2008 à 300l/s.

Elle est composée de :

- d'une préchloration, en secours, pour l'abattement

de la matière organique,

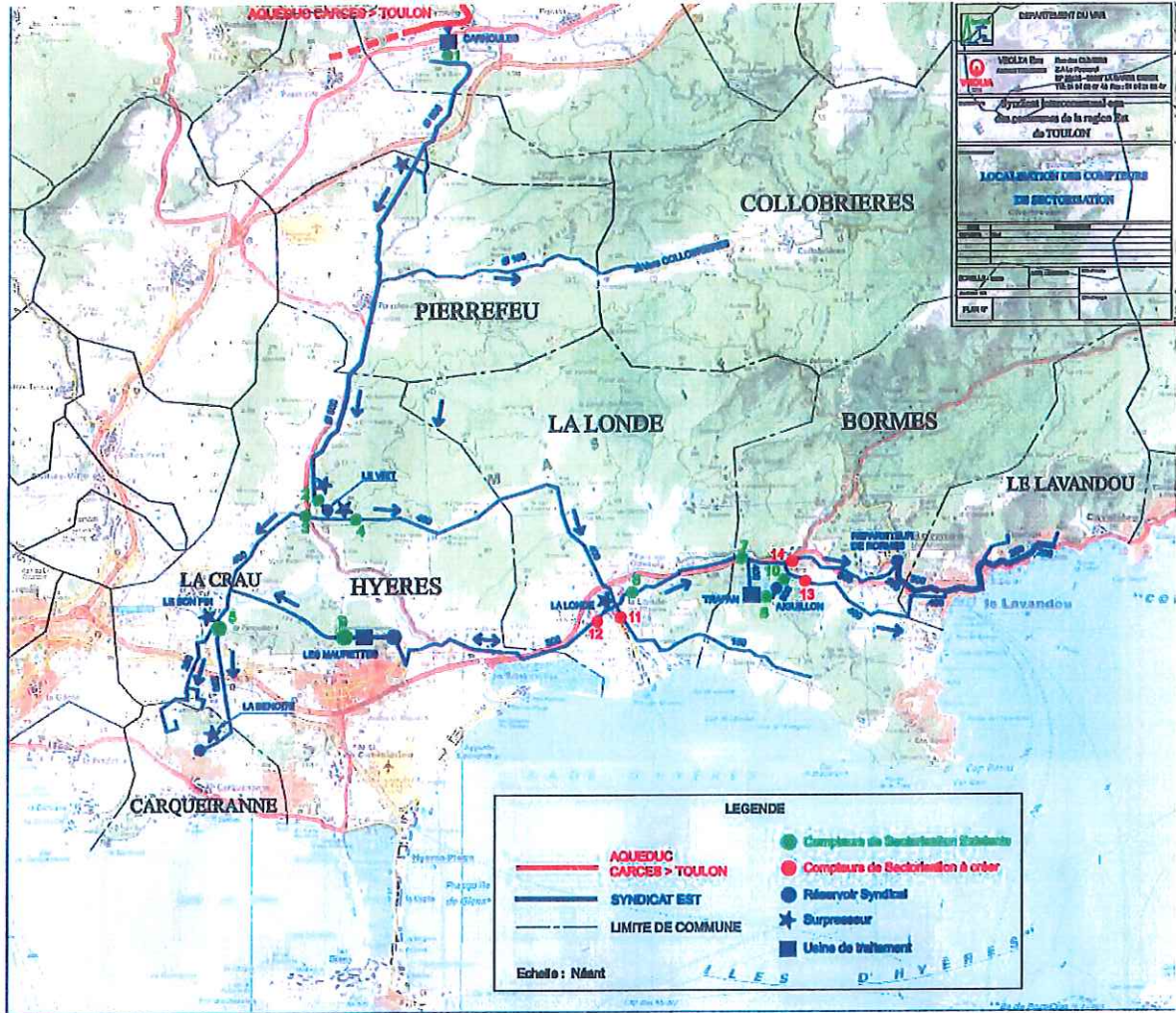
- d'une filtration sur sable (avec possibilité de collage sur filtre au WAC),
- d'une désinfection par UV,
- d'une postchloration au chlore gazeux.

L'usine possède 3 réservoirs d'eau traitée d'une capacité totale de 2 550 m<sup>3</sup>.





# 12-SCHEMA DU RESEAU DE CANALISATIONS DU SIAE





### 13- ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Le SIAE DE TOULON est géré de la même façon qu'une commune. En effet c'est un établissement public dont la gestion est encadrée par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le syndicat a été créé par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 1947.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des communes de la Région Est de Toulon est géré par une Assemblée délibérante composée d'élus locaux, maires et conseillers municipaux, tous issus des communes adhérentes au syndicat, l'assemblée délibérante se nomme Comité Syndical.

Le Comité Syndical est composé de délégués nommés à raison de deux titulaires et de deux suppléants pour chacune des communes membres. Les délégués sont choisis par les Conseils Municipaux dont ils sont issus. Ils ont notamment pour rôle de représenter leur commune au Comité Syndical.

Son siège social du SIAE DE TOULON est fixé à la mairie de LA LONDE LES MAURES.

#### LA COMPOSITION

Suite aux élections municipales 2014, lors de la séance du 15 mai 2014, il a été procédé à l'installation du Comité syndical et à l'élection du bureau du SIAE DE TOULON.

Le Comité Syndical élit parmi ses Membres, le Président du Syndicat ( Monsieur de CANSON - Maire de LA LONDE LES MAURES a été élu le 15 mai 2014 comme Président du SIAE DE TOULON) il succède à Monsieur Gérard SIMON – Président de 1995 à 2014, ainsi que les 4 vice-présidents.

Comme pour les maires, Le Président du SIAE DE TOULON est élu pour 6 ans par le Comité Syndical.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon agit dans un seul domaine de compétence, l'alimentation en eau potable. Le Président forme avec ses quatre vice- Présidents, le bureau, celui-ci se réunit avant chaque réunion du Conseil syndical, c'est un organe de travail chargé d'examiner et de préparer les dossiers qui seront évoqués à l'occasion des réunions du Conseil Syndical.

#### ORGANIGRAMME



**François de CANSON**

Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de TOULON Maire de LA LONDE LES MAURES



1er vice Président - **Claude MAUPEU** -

Commune du Lavandou



2 ème vice Président –**Florent FOURNIER**

Commune de PIERREFEU



3 ème vice Président **Annette BOUSQUET**  
Commune de CARQUEIRANNE



4 ème Vice Présidente **Isabelle MONFORT**  
Commune de HYERES

#### MEMBRES COMPLEMENTAIRES DU BUREAU



**DAVID Christian**

Maire de CARNOULES



**LEVY Claude**

Adjoint de BORMES



**ARMANDI Michel**

Adjoint de COLLOBRIERES



**DIAMANT Julien**

Conseiller Municipal de LA CRAU

## **LE FONCTIONNEMENT**

Quatre instances orientent et valident la politique de gestion de l'eau menée par le Syndicat

- ▶ le Bureau : composé de 8 membres ( le Président, les 4 vice Présidents, et 4 membres complémentaires)
- ▶ le comité syndical : organe délibérant qui valide la politique de gestion de l'eau du Syndicat
- ▶ Commission d'Appel d'offres : composée du Président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
- ▶ Commission consultative des services publics locaux

<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>	<b>TITULAIRES</b> Monsieur Claude MAUPEU – Commune du Lavandou Monsieur Gérard AUBERT – Commune de La Londe les Maures Monsieur Daniel MONIER – Commune de Bormes Monsieur Florent FOURNIER – Commune de Pierrefeu Monsieur Jean-Pierre BIGEY – Commune du Lavandou <b>SUPPLEANTS</b> Monsieur Jean-louis OZENDA – Commune de Hyères Madame Annette BOUSQUET – Commune de Carqueiranne Monsieur Gérard RAMAT – Commune de Collobrières Monsieur Claude DURAND – Commune de La Londe Les Maures Monsieur Julien DIAMANT – Commune de La Crau
<b>COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX</b>	<b>TITULAIRES</b> Monsieur François de CANSON – Maire de La Londe Les Maures Monsieur Claude MAUPEU – Commune du Lavandou Monsieur Florent FOURNIER – Commune de Pierrefeu Madame Annette BOUSQUET – Commune de Carqueiranne Madame Isabelle MONFORT – Commune de Hyères  <b>SUPPLEANTS</b> Monsieur Claude LEVY – Commune de Bormes Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières Monsieur Julien DIAMANT – Commune de La Crau Monsieur Jean Louis OZENDA – Commune de Hyères Monsieur Marc BENINTENDI – Commune de Pierrefeu

Le Comité syndical est une instance plénière qui prend des délibérations pour définir la politique du Syndicat, il décide des grandes orientations du service public de production et de distribution d'eau potable et les investissements à réaliser.

Le Comité Syndical se réunit au minimum **une fois tous les trimestres**. Il est composé de **18 membres titulaires et 18 membres suppléants** dont la durée du mandat est égale à celle du conseil municipal dont ils sont issus.

### ***Les changements en 2019***

A noter qu'en 2019 Monsieur François ARIZZI (Maire de BORMES) remplace en tant que membre suppléant Monsieur Alain COMBE.

#### **MISSIONS PRINCIPALES EN COMPTABILITE FINANCES**

- ▶ **Elaboration des budgets, des comptes administratifs**
- ▶ **Exécution des budget**
- ▶ **Suivi comptable et financier des marchés publics**
- ▶ **Mise en œuvre et suivi des travaux d'investissement**
- ▶ **Gestion de la récupération de la TVA**
- ▶ **Gestion du patrimoine, des subventions, de l'inventaire**
- ▶ **Etablissement des dossiers de demandes de subventions**



Au cours de l'année 2019, le Comité s'est réuni 5 fois. Les questions à l'ordre du jour sont de différents ordres : budget et compte administratif, rapport annuel du délégataire de service public, rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rapport d'activité, marchés d'études, de services et de travaux.

Les comptes-rendus ont fait l'objet d'une transmission aux communes membres et aux élus du syndicat conformément à la réglementation.

#### **ADMINISTRATION DU SYNDICAT.**

L'ensemble de la gestion administrative, financière et technique du Syndicat est assuré par un agent communal mis à disposition par la mairie de LA LONDE LES MAURES, au grade d'adjoint administratif. Pour contrôler cette gestion financière, l'état a confié au Trésorier Municipal de Hyères, le rôle de comptable du Syndicat, il valide les dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Les délégués qui composent le Comité syndical du SIAE DE TOULON sont

**COMMUNE DE BORMES**

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
Claude	Daniel	François	Patrice
LEVY	MONIER	ARIZZI	CHATAGNIER
Titulaire	Titulaire	Suppléant (à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2019)	Suppléant

**COMMUNE DE CARQUEIRANNE**

Madame	Madame	Madame	Madame
Annette	Nicole	Martine	Nathalie
BOUSQUET	AVAZERY	SCHROETER	MARCON
Titulaire	Titulaire	Suppléante	Suppléante

**COMMUNE DE COLLOBRIERES**

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
Michel	Jean Pierre	Gérard	Denis
ARMANDI	RIZZO	RAMAT	FOURNIER
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléant

**COMMUNE DE HYERES**

Madame	Monsieur	Monsieur	Madame
Isabelle	Jean-Louis	Rémy	Corinne
MONFORT	OZENDA	THEIBAUD	LOISEAU
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléante

**COMMUNE DE LA CRAU**

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Madame
Paul	Julien	Hervé	Catherine
BRUNETTO	DIAMANT	CILIA	DURAND
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléante

### COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Mme
François	Gérard	Claude	Nicole
de CANSON	AUBERT	DURAND	SCHATZKINE
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléante

### COMMUNE DU LAVANDOU

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
Claude	Jean--Pierre	Denis	Bruno
MAUPEU	BIGEY	CAVATORE	CAPEZZONE
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléant

### COMMUNE DE PIERREFEU

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
Florent	Marc	Gérard	Jean-luc
FOURNIER	BENINTENDI	MUNOZ	ROVERE
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléant

### COMMUNE DE CARNOULES

Monsieur	Monsieur	Madame	Monsieur
Christian	Claude	Sandra	Jean-Marie
DAVID	ARIELLO	BELLAZINI	DUMAINE
Titulaire	Titulaire	Suppléante	Suppléant

## 14- ACTIVITE DU SIAE

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des Communes de la Région Est de Toulon est régi avec les mêmes règles que les collectivités territoriales. Cet établissement public est doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale. Ces ressources proviennent principalement de la vente de l'eau mais également de subventions allouées par le Conseil Départemental, ou par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Ces ressources permettent au syndicat de financer son fonctionnement et ses investissements (travaux divers, renouvellement et renforcement des réseaux et l'entretien des Usines).



## LA COMPETENCE EAU POTABLE

Le contrat de délégation de service public a été signé le 1er juillet 2008 pour une durée de 18 ans avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (Veolia Eau) fin du contrat 2026. Le délégataire a en charge, les achats d'eau, le traitement, la distribution d'eau ainsi que l'entretien des toutes les installations du Syndicat et le renouvellement des équipements. Cette délégation fait l'objet d'un rapport annuel de la part du délégataire remis fin mai au syndicat et contrôlé par le bureau d'études ARTELIA, le rapport du compte technique et financier de VEOLIA est présenté au Comité syndical en septembre.

Le Comité syndical a décidé de ne pas augmenter la surtaxe syndicale qui s'élève à 2211,57 euros par débits souscrits et par mois, cette surtaxe n'a pas augmenté depuis le 1 er janvier 2006.

### 15- LES VOLUMES FACTURES EN FONCTION DEBITS SOUSCRITS

Le syndicat dessert deux types de communes : Celles qui ont une ou des ressources propres, et qui utilisent l'eau du syndicat en complément toute l'année, ou en appoint l'été. Celles qui ne disposent d'aucune ressource locale, et qui utilisent la seule eau du syndicat pour leur alimentation en eau potable

#### VENTE D'EAU EN GROS

Les conditions particulières d'alimentation en eau des communes membres sont définies dans le règlement du service de l'eau potable et ses annexes, signé entre le Syndicat et les Communes.

Ces conditions définissent les points de livraison d'eau et les débits souscrits. Celles-ci peuvent être modifiées par avenant.

Ce règlement indique que le syndicat n'a pas vocation à assurer la défense incendie, cependant des branchements incendie peuvent être réalisés.

Le débit maximal global garanti à la commune est égal au débit souscrit par celle-ci.

Si le débit de pointe est supérieur au débit souscrit, la commune doit payer une redevance de dépassement.

Le débit souscrit peut être révisé chaque année à la hausse avant le 31 janvier.

Communes	Débits souscrits	Débits de pointe 2019
PIERREFEU	49	35.35
CARNOULES	2	0
COLLOBRIERES	7	6.67
HYERES	180	19.86
LA CRAU	55	54.27
LA LONDE	83	79.10
BORMES	165	146.39
LE LAVANDOU	165	131.41
CARQUEIRANNE	65	62.81
	769,00	535.86

## **Les aspects quantitatifs et qualitatifs**

Sur le plan quantitatif, le SIAE dispose actuellement d'une ressource en eau suffisante pour faire face aux besoins des communes. Cependant, les années de sécheresse successives ont diminué la disponibilité de la ressource au niveau du lac de Carcès.

La capacité maximale cumulée instantanée de production est de 900 l/s (73900 m<sup>3</sup>/j pour un fonctionnement en continu).

Il est donc indispensable que le S.I.A.E. mette en perspective, dans le cadre d'une politique à moyen et long terme :

- 1° Le renouvellement de canalisations
- 2° Prendre en compte l'évolution des besoins de chaque commune,
- 3° la recherche éventuelle de nouvelles ressources,
- 4° la sécurisation par d'éventuelles interconnexions avec d'autres ressources ou réseaux.

**Le Syndicat a entamé des actions afin de sécuriser son approvisionnement :**

**L'ensemble de ces actions a pour but de rendre le Syndicat moins dépendant de la ressource de Carcès, qui connaît un problème chronique pour alimenter la station de Carnoules et de lui permettre de sécuriser l'alimentation en eau des communes desservies par la branche Ouest aval du réservoir du VIET,**

**et notamment les communes de Carqueiranne, La Crau et la partie ouest de Hyères.**

### **L'autonomie de stockage**

Le stockage de l'eau avant distribution est assuré par 12 réservoirs d'une capacité globale de 18650 m<sup>3</sup>. Autonomie de pointe : 10 heures

La qualité de l'eau est suivie par le fermier sous le contrôle de la A.R.S.

La qualité de l'eau traitée est bonne et respecte les limites réglementaires, cela démontre l'adéquation de la qualité de l'eau brute avec les procédés de traitement.

La qualité de l'eau est contrôlée au niveau de l'eau brute, de la production et de la distribution. Des analyses et contrôles sont réalisés par :

les exploitants des ouvrages amont

- par la CEO dans le cadre de l'exploitation des ouvrages
- par la CEO dans le cadre de ses auto-contrôles
- par la ARS 83 dans le cadre des contrôles réglementaires



### **POURQUOI L'EAU A-T-ELLE UN PRIX?**

**Le prix de l'eau, c'est le prix du service rendu à l'utilisateur. L'eau est captée dans le milieu naturel, transportée jusqu'au domicile et comptabilisée. Sa potabilité est surveillée et garantie. Ce service est continu et pour qu'il le soit, le syndicat doit mettre en œuvre un grand nombre de moyens qui nécessitent des investissements parfois importants.**

## 15- LA TARIFICATION

les tarifs appliqués aux communes :

la rémunération du délégataire est définie au contrat d'affermage. Les tarifs sont indexés deux fois par an.

La rémunération du SIAE est définie par délibération du 27 septembre 2005,

Les tarifs applicables au second semestre 2019 sont les suivants :

Le SIAE a une surtaxe qui s'applique uniquement en fonction des souscriptions de débits par les communes, ces souscription ne pouvant être revues qu'à la hausse par les communes. Le syndicat a donc une recette stable qui dépend des débits souscrits.

<i>(en euros)</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2019	2 <sup>ème</sup> semestre 2019	2 <sup>ème</sup> semestre 2018
<b><u>Redevance pour débits souscrits</u></b>			
Tarif annuel par l/s souscrit			
Toutes communes = CEO	3 533.29	3 538.87	3 479.37
Syndicat	2 211,57	2 211,57	2 211,57
	5 744.86	5 750.44	5 690.94
 <b><u>Redevance de consommation (au m3)</u></b>			
01 juin au 30 septembre = CEO	0.6893	0.6904	0.6788
Syndicat	0	0	0
	0.6893	0.6904	0.6788
01 octobre au 31 mai = CEO	0.5001	0.5009	0.4925
Syndicat	0	0	0
	0.5001	0.5009	0.4925
 <b><u>Redevance pour débits excédentaires</u></b>			
Tarif annuel par l/s de dépassement			
Toutes communes = CEO	3 533.29	3 538.87	3 479.37
Syndicat	8 145,92	8 145,92	8 145,92
	11 679.21	11 684.29	11 625.29

6670434 M3 vendus au un prix moyen par mètre cube, tout compris de 1.314 euros/m3 H.T

Année	2019
Produits fermiers (€)	6 661 470 €
Surtaxe (€)	1 70 2909 €

REDEVANCE AGENCE DE L'EAU : .0.0488 € LE M3

## 17- PARTIE FINANCIERE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### Les résultats de clôture

L'exercice 2019 clôture en excédent toutes sections confondues de 2 028 007.73€ avant restes à réaliser.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 2 334 505,57	Q= G+H+I+J 4 362 513,30	=Q-P 2 028 007,73

Après financement des restes à réaliser, l'excédent de clôture s'établit à 1 874 707.73€.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 2 334 505,57	Q= G+H+I+J 4 362 513,30	=Q-P 2 028 007,73

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	184 000,00	L	30 700,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	184 000,00	= K+L	30 700,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 136 657,26	= G+H+K 2 775 073,27	1 638 416,01
	Section d'investissement	= B+D+F 1 381 848,31	= H+J+L 1 618 140,03	236 291,72
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 518 505,57	= G+H+I+J+K+L 4 393 213,30	1 874 707,73

### Section de fonctionnement

Concernant la section de fonctionnement, le CA2019 s'est exécuté par chapitre ainsi :

Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges générales	62 346,08
012 - Charges de personnel	48 734,99
65 - Charges courantes	61 990,00
66 - Intérêts de la dette	103 843,29
<b>Dépenses réelles</b>	<b>276 914,36</b>
<b>023 - Virement</b>	
042 - Amortissements	859 742,90
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 136 657,26</b>

Recettes de fonctionnement	
70- Surtaxe	1 704 015,03
70- Loyers	20 778,02
75-Produits courants	0,36
77- Autres	
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 724 793,41</b>
<b>042 - Transfert subvention</b>	<b>37 319,63</b>
002- Résultat reporté	1 012 960,23
<b>Recettes totales</b>	<b>2 775 073,27</b>
<b>Résultat 2019</b>	<b>1 638 416,01</b>
excédent reporté	1 012 960,23
solde 2019	625 455,78
<b>Autofinancement brut</b>	<b>1 447 879,05</b>

### Section d'investissement

Concernant la section d'investissement, le CA 2019 s'est exécuté ainsi, avant restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>662 276,52</b>
Remboursement capital dette	318 866,07
Dépenses imprévues	
<b>Dépenses financières</b>	<b>318 866,07</b>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>981 142,59</b>
Déficit 2018 reporté	60 440,05
Opérations patrimoniales	118 946,04
Opérations d'ordre	37 319,63
<b>Dépenses d'investissement N</b>	<b>1 197 848,31</b>
Dépenses d'équipement RAR	184 000,00
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 381 848,31</b>

Recettes d'investissement	
<b>Subvention agence de l'eau</b>	<b>25 695,00</b>
TVA	118 946,04
<b>Recettes financières</b>	<b>118 946,04</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>144 641,04</b>
Solde opérations réelles	836 501,55
1068 Affectation en réserves	464 110,05
Opérations patrimoniales	118 946,04
Virement	
Opérations d'ordre	859 742,90
<b>Recettes d'investissement N</b>	<b>1 587 440,03</b>
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>389 591,72</b>
TVA RAR	30 700,00
<b>Total recettes investissement</b>	<b>1 618 140,03</b>
<b>Après restes à réaliser</b>	
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>236 291,72</b>

Les principaux programmes d'équipement 2019 sont les suivants en réalisation et en restes à réaliser :

Libellé	CA2019	RAR2019	TOTAL
<b>Chapitre 20-études, frais d'insertion et</b>	<b>864,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 864,00</b>
<i>Compte 2128-Débroussaillage</i>	<i>89 352,00</i>	<i>53 000,00</i>	<i>142 352,00</i>
<i>Compte 21531-Casses</i>	<i>75 575,07</i>	<i>50 000,00</i>	<i>125 575,07</i>
<i>Compte 2183-Matériel de bureau</i>			
<b>Chapitre 21-immobilisations achevées</b>	<b>164 927,07</b>	<b>103 000,00</b>	<b>267 927,07</b>
<b>Chapitre 23-travaux en cours</b>	<b>4 805,55</b>		<b>4 805,55</b>
Opération 909-Carnoules			
Opération 910-Trapan			
Opération 911-Maurettes			
Opération 917-raccordement Carnoules	536,74		536,74
Opération 919-schéma directeur		65 000,00	65 000,00
Opération 920-groupe électrogène	180 497,58	3 000,00	183 497,58
Opération 921-Sécurisation des ouvrages	21 355,56		21 355,56
Opération 922-étanchéité des réservoirs	278 944,22		278 944,22
Opération 923-Box			
Opération 924-Travaux suite schéma			
Opération 925- canalisation cabasson	10 345,80		10 345,80
<b>Chapitre opérations</b>	<b>10 345,80</b>	<b>68 000,00</b>	<b>10 345,80</b>
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>662 276,52</b>	<b>184 000,00</b>	<b>846 276,52</b>

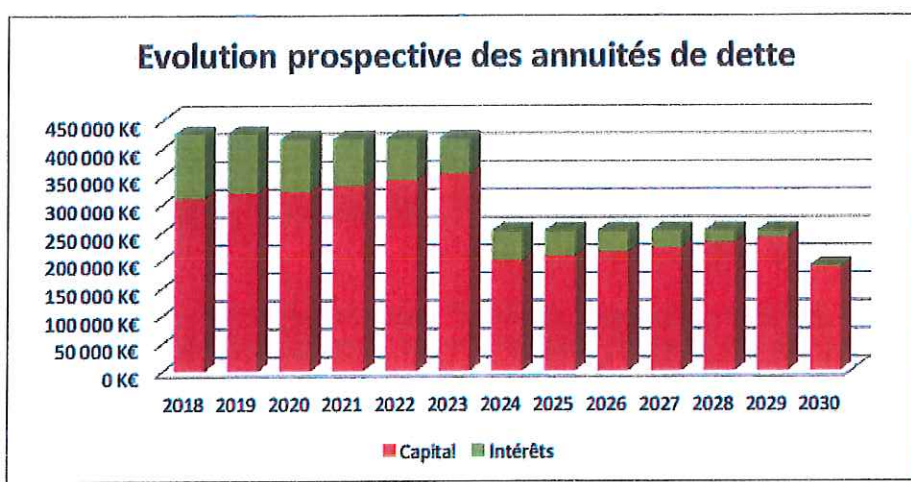
Les principaux programmes d'équipement 2019 sont les suivants en réalisation et en restes à réaliser

Libellé	CA2019	RAR2019	TOTAL
<b>Chapitre 20-études, frais d'insertion et</b>	<b>864,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 864,00</b>
<i>Compte 2128-Débroussaillage</i>	<i>89 352,00</i>	<i>53 000,00</i>	<i>142 352,00</i>
<i>Compte 21531-Casses</i>	<i>75 575,07</i>	<i>50 000,00</i>	<i>125 575,07</i>
<i>Compte 2183-Matériel de bureau</i>			
<b>Chapitre 21-immobilisations achevées</b>	<b>164 927,07</b>	<b>103 000,00</b>	<b>267 927,07</b>
<b>Chapitre 23-travaux en cours</b>	<b>4 805,55</b>		<b>4 805,55</b>
Opération 909-Carnoules			
Opération 910-Trapan			
Opération 911-Maurettes			
Opération 917-raccordement Carnoules	536,74		536,74
Opération 919-schéma directeur		65 000,00	65 000,00
Opération 920-groupe électrogène	180 497,58	3 000,00	183 497,58
Opération 921-Sécurisation des ouvrages	21 355,56		21 355,56
Opération 922-étanchéité des réservoirs	278 944,22		278 944,22
Opération 923-Box			
Opération 924-Travaux suite schéma			
Opération 925- canalisation cabasson	10 345,80		10 345,80
<b>Chapitre opérations</b>	<b>10 345,80</b>	<b>68 000,00</b>	<b>10 345,80</b>
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>662 276,52</b>	<b>184 000,00</b>	<b>846 276,52</b>

Le syndicat s'est désendetté de 2019 de 319K€. De ce fait, la dette syndicale au 31/12/2019 s'établit à 2 829 261,44€ et la durée de désendettement syndicale est inférieure à 2 ans (dette / épargne brute).

#### ENCOURS DE LA DETTE

	2019
Encours de la dette au 1er janvier 2019	3139499.48
Remboursement en capital	318866.01
Remboursement en intérêts	105303.72
<b>Remboursement au cours de l'exercice</b>	<b>424169.73</b>
1641	
Intérêts	105260.58
Capital	310238.04
1681	
Intérêts	43.14
Capital	8627.97



## 19 - PROJETS 2019

Le suivi des dossiers se poursuit en 2019

- ▶ Suivi du marché à bons de commande pour le débroussaillage DOS SANTOS
- ▶ Suivi du marché à bons de commande pour l'AMO - Cabinet MERLIN
- ▶ Schéma directeur
- ▶ Suivi des travaux (renouvellement de canalisation, supprimeur)
- ▶ Réhabilitation des réservoirs sur CARNOULES et BORMES

## ETUDES

## PRESENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET DES TRAVAUX

Un Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable a été réalisé, en 2010 par SOGREAH, pour le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon (SIAECRET).

Suite à des évolutions du Syndicat, ce dernier souhaite mettre à jour son Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable par **l’élaboration d’un nouveau Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable.**

Ces études auront pour objet, en particulier :

- D’établir un état des lieux exhaustif des ressources exploitées, des réseaux de distribution et des ouvrages,
- De mettre à jour les plans des réseaux sur support informatique,
- de préciser si les débits souscrits auprès de la S.C.P. sont suffisants et quelles modifications peuvent être apportées pour rationaliser les achats d’eau. Cette analyse se fera à partir des relevés périodiques effectués par le syndicat.
- De voir si des chlорations complémentaires doivent être envisagées pour assurer le taux minimum de chlore résiduel en bout de réseau
- D’évaluer les besoins futurs : besoins touristiques domestiques incendie et autres,
- D’étudier différents scénarios permettant de satisfaire aux besoins définis à l’horizon 2035,
- De proposer un schéma directeur assurant une sécurité de distribution et abordant l’aspect financier relatif à l’impact de ces investissements sur le prix de l’eau.

## MARCHE ATTRIBUE A ARTELIA POUR UN MONTANT HT DE 80600,00 EUROS



SIAECRET  
Actualisation du Schéma Directeur  
d’eau potable



Conseil syndical du 16 décembre 2019



**ARTELIA**  
Passion & Solutions  
Jean-François HARRY



Le bilan besoin ressources met en évidence un service globalement suffisant pour 2035

Néanmoins des travaux ont été définis suivants deux objectifs :

**La sécurisation :**

- des installations face aux actes de malveillance
- de l'adduction (vulnérabilité/casses et coupures électriques)
- du stockage

**Le renouvellement patrimonial :**

- des ouvrages suite au diagnostic CONCRETE
- des réseaux

05/2019 ARTELIA 2

## Estimations des besoins futurs

- Volume produit = Volume vendu + pertes réseau SIACRET + pertes usines
- Volume produit ~ + 5% par rapport au volume vendu ~ 8,8 Mm<sup>3</sup> an 2035
- Volume jour de pointe = coefficient de 1,89 → 51 000 m<sup>3</sup>/j en 2035 (37 000 m<sup>3</sup>/j en 2017)

• **Débits souscrits**

Avec les hypothèses retenues, les débits souscrits sont inférieurs aux besoins en 2035 pour 4 communes et suffisants pour les autres

	Débit max sur 2010/2017	Débit max 2035	Débits souscrits 2017	Différence souscrit / max actuel	Différence souscrit / max 2035
Pierrefeu	42,3	45,7	49,0	6,7	3,3
Collobrière	6,9	8,3	7,0	0,1	-1,3
La Crau	54,5	77,0	55,0	0,5	-22,0
Carqueiranne	65,0	73,9	65,0	0,0	-8,9
Hyère	161,8	176,2	180,0	18,2	3,8
La Londe	83,0	92,0	83,0	0,0	-9,0
Bornes	147,9	162,0	165,0	17,1	3,0
Le Lavandou	157,8	165,0	165,0	7,2	0,0
<b>Somme des débits max</b>	<b>719,3</b>	<b>800,0</b>	<b>769,0</b>	<b>49,7</b>	<b>-31,0</b>
Débit max mesuré*	657	731,0	769	112	38

\* les débits max de chacune des communes n'étant pas concomittents, le débit max constaté à l'échelle du syndicat est inférieur à la somme des débits max de chacune des communes

\*\* pour 2035 estimation d'ARTELIA

05/2019 ARTELIA 4

## BILAN BESOINS-RESSOURCES

- Débit de pointe futur estimé à 826 l/s
- Capacité de production = 860 l/s

→ Capacité de production suffisante pour faire face aux besoins futurs

EVENIS ARTELIA 6

# SECURISATION – Vulnérabilité

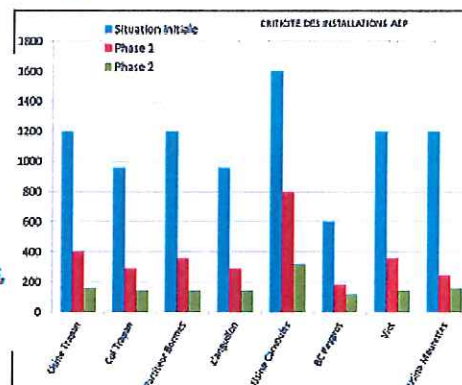
## VULNERABILITE FACE A UN ACTE DE MALVEILLANCE

- Si habitants desservis > 10 000  
→ étude de vulnérabilité obligatoire
- Etude de vulnérabilité réalisée par VEOLIA en 2018  
→ notes élevées sur plusieurs sites
  - Accès à l'eau mal protégés (ventilation, clôtures, ...)
  - Surveillance et accès des sites peuvent être améliorés (Gestion des clés, ...)



### • Actions proposées :

- Augmenter mesures de l'eau en continu
- Sécurisation des accès : trappes, portes, alarmes, caméras sur certains sites, amélioration du système de clés, ...
- Proposition de phasage
  - P1 : vidéosurveillance, trappes, portes, alarmes, détecteurs, clés
  - P2 : clôtures



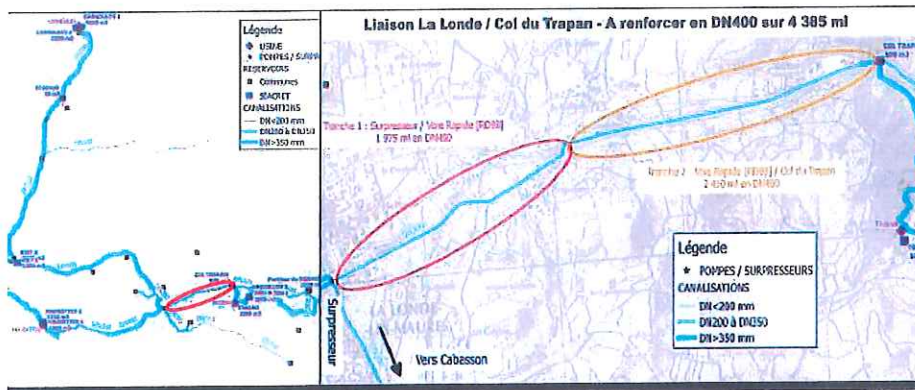
### AUGMENTATION CAPACITE DE TRANSFERT

Capacité de transfert La Londe / Col du Trapan limitée par le diamètre de la conduite

→ Renforcement du DN300 en DN400 sur 4 385 ml

→ A phaser en 2 fois :

- Première tranche (1 975 ml) : Suppresseur / Voie Rapide [RD98]
- Deuxième tranche (2 410 ml) : Voie Rapide [RD98] / Col Trapan



### SECURISATION LAVANDOU / BORMES

#### Si casse entre La Londe et Col du Trapan

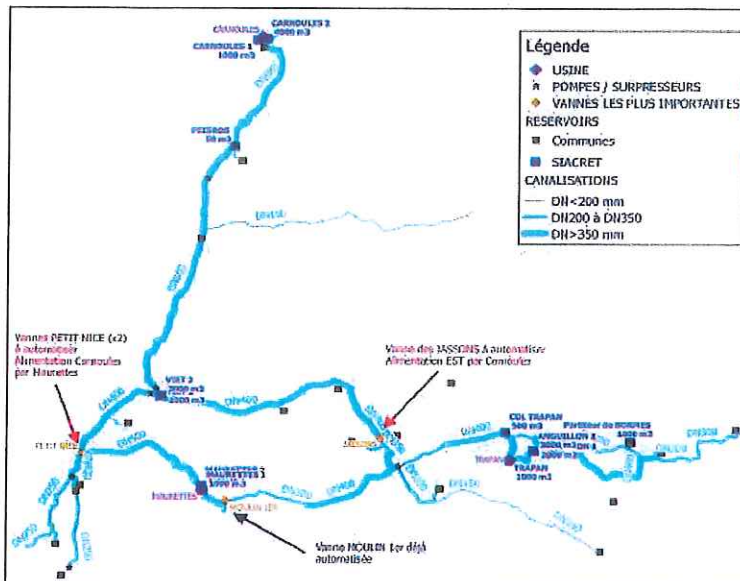
→ Plus de transfert d'eau depuis Maurettes et Carnoules vers Bormes et Le Lavandou

C'est le seul point sensible identifié

- Solution 1 : doubler la conduite
- **Solution 2 (solution retenue)** : renforcement de la conduite (diminution risque de casse)

**AUTOMATISATION DES VANNES**

- 4 Vannes sur le réseau qui permettent de basculer entre deux usines
- 1 vanne automatisée : Moulin 1<sup>er</sup>
- 3 vannes manuelles : Jassons, Petit Nice (x2) → à automatiser pour meilleure réactivité



**COUPURE ELECTRIQUE**

- Groupe de secours sur tous les sites avec pompage sauf Col du Trapan  
Col du Trapan : station importante dans le système  
→ Mise en place d'un groupe électrogène de secours préconisée
- Autres sites : groupes existants en bon état et suffisamment dimensionnés

## BILAN BESOINS-STOCKAGES

- **Autonomie stockage = temps d'intervention si casse ou autre problème**
- **Stockage Eau Traitée très limitée en sortie des Maurettes**
  - Réservoir supplémentaire 3 000 m<sup>3</sup> préconisé
  - Autonomie stockage passera de 2,7 à 6,5h

Réservoirs de stockage	nbre ouves	Volume M3	Communes alimentées	Volume pointe transitant par l'ouvrage	Autonomie stockage en pointe (h)
CARNOULES Eau Traitée	2	5 000	Carnoules, Colobrières, Pierrefeu, 40% Carqueiranne, 40% La Crau, 20% Hyères, 50% La Londe	18 777	7,2
PEIGROS	1	50	Pierrefeu (partie)	147	8,2
VIET	2	4 000	40% Carqueiranne, 40% La Crau, 20% Hyères, 50% La Londe	12 377	7,8
MAURETTES Eau Traitée	2	2 100	80% Carqueiranne, 80% La Crau, 80% Hyères, 50% La Londe, 20% Bormes + Lavandou	18 985	2,7
COL DU TRAPAN	1	500	20% Bormes + Le Lavandou	3 843	3,1
TRAPAN Eau Traitée	2	1 000	80% Bormes + Le Lavandou	15 372	9,4
ANGUILLOU	2	5 000			
PARITTEUR BORMES	1	1 000	Bormes (partiel)	2 465	9,6
<b>Total</b>		<b>18 650</b>		<b>49 002</b>	<b>9,1</b>

05/2015 ARTELIA 12

## RESSOURCES ET USINES

## ETAT DES OUVRAGES

- **Usine des Maurettes : bon état**
- **Usine de Carnoules : bon état, réhabilitée ces dernières années**
- **Usine du Trapan : vieillissante**
  - Diagnostic GC à réaliser à court terme
  - Réhabilitation du GC à prévoir à moyen terme

## ETAT DES OUVRAGES

- **Diagnostic GC réalisé par CONCRETE sur 5 réservoirs**  
 → **préconisation de travaux** (Etude de portance, revêtements et étanchéité (toiture, voiles), traitement fissures, traitement béton, ...)  
   > **Réhabilitation en cours** :
  - ✓ Anguillon 1
  - ✓ Carnoules 1
  - ✓ Répartiteur Bormes
  
- > **2<sup>nd</sup> tranche (moyen terme)** :
  - ✓ Carnoules 2
  - ✓ Anguillon 2
  
- **Diagnostic GC (moyen terme) et Réhabilitation GC (long terme) à prévoir sur les réservoirs du Viet (x2)**

ARTELIA 15

## CANALISATIONS

- **Renouvellement / renforcement sur la période 2009 / 2019 : 1 % du linéaire par an**
- **Avantages de prévoir le renouvellement des canalisations** :
  - Diminution du nombre de casses
  - Diminution du nombre d'intervention
  - Maintien de la performance du réseau
  - Coûts maîtrisés
  - Contraintes d'accès mieux maîtrisées si les travaux sont prévus à l'avance
- **Renouvellement à lisser dans le temps**  
 1 % par an = renouvellement de tout le réseau en 100 ans (durée de vie moyenne estimée à 60 à 80 ans)  
 → **politique minimale de renouvellement à continuer dans les prochaines années**
- **Réseau SIACRET : 122 km, conduites les plus anciennes : 1952 (67 ans)**
- **Critères étudiés pour définir les conduites prioritaires à renouveler**
  - Historique des casses
  - Matériau
  - Dates de pose
  - Sensibilité de la conduite

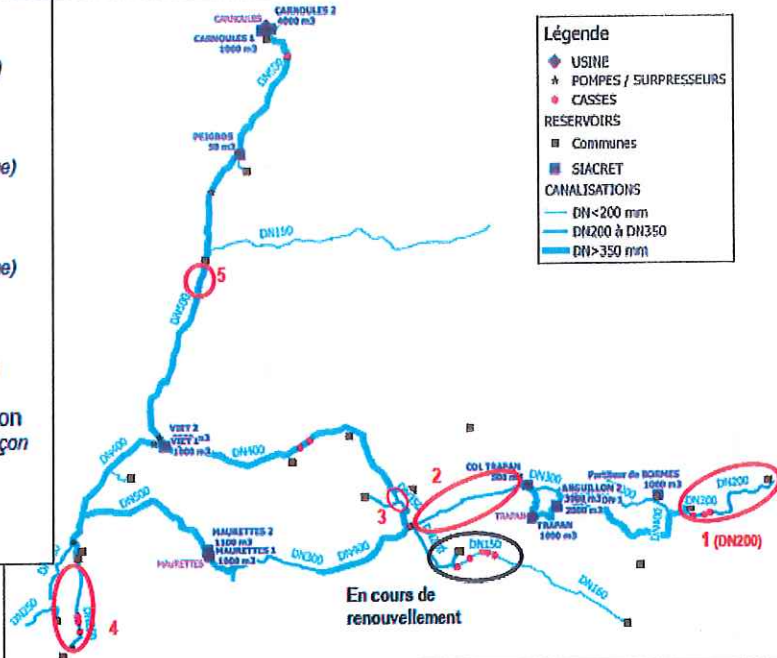
05/2019 ARTELIA 16

# CANALISATIONS

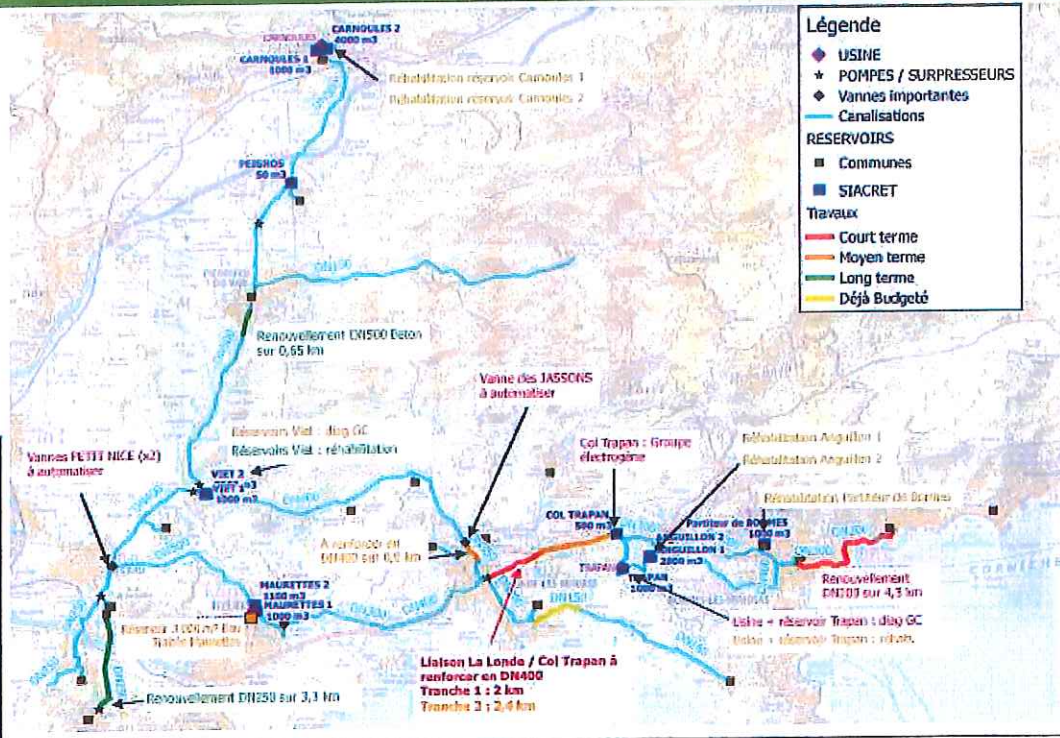


## HIERARCHISATION DES CANALISATIONS – Synthèse hiérarchisée

1. Alimentation Le Lavandou DN200 Fonte Grise  
(linéaire : 4,323 km ; court terme)
  2. Liaison La Londe / Col du Trapan DN300 → DN400  
(linéaire : 4,385 km ; moyen terme)
  3. Liaison Jassons / La Londe DN350 → DN400  
(linéaire : 0,886 km ; moyen terme)
  4. Antenne Carqueiranne (La Benoitte) DN250 FG  
(linéaire : 3,296 km ; long terme)
  5. Pierrefeu du Var DN500 Béton  
(linéaire : 0,648 km ; dernier tronçon en ville)
- TOTAL = 13,5 km  
→ 1,1 % du linéaire /an



# PROGRAMME DE TRAVAUX



# PROGRAMME DE TRAVAUX



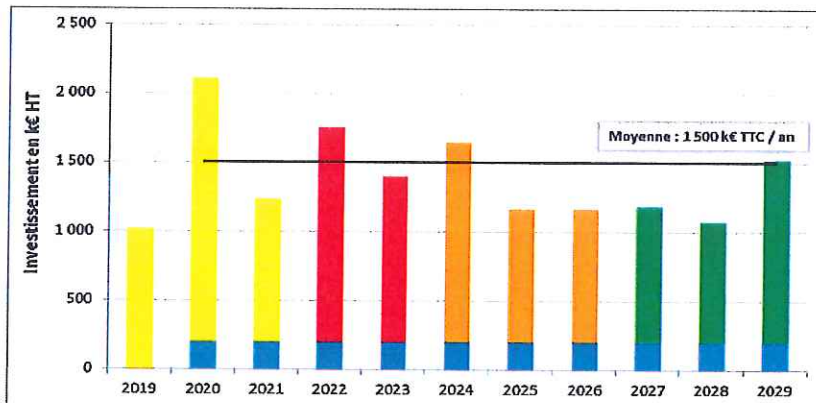
Fonction	Localisation	Travaux	Estim (€ TTC)	Année réalisation
Patrimonial Ouvrages	CARNOULES / ANSULLON / Parl. BORRIES	Réhabilitation réservoirs suite diagnostic GC (tranche ferme)	1 015 000 €	2019-2020
Patrimonial Ouvrages	CARNOULES / ANSULLON	Réhabilitation réservoirs (options 1 et 2)	665 000 €	2020
Patrimonial Réseau	CABASSON		1 242 000 €	2020
Sécurité/actes de maintenance	Ensemble SIACRET	Sécurisation des accès - Équipements	504 000 €	2021
Sécurité/actes de maintenance	Ensemble SIACRET	Sécurisation des accès - Clotures	534 000 €	2021
Patrimonial Réseau	LE LAVANDOU	Renouvellement DN200 sur 4,523 km	1 296 000 €	2022
Sécurité/ Vulnérabilité	LES JASSONS / FEITT NICE	Automatisation de 3 vannes	72 000 €	2022
Sécurité / coupure électrique	TRAPAN	Groupe Elec. Au réservoir COL TRAPAN	168 000 €	2022
Patrimonial Ouvrages	TRAPAN	Diagnostic du GC (usine + 2 réservoirs)	18 000 €	2022
Sécurité / Patrimonial Réseau	LA LONDE	Renforcement en DN400 - Tranche 1 : 1,973 km	1 200 000 €	2023
Sécurité / Patrimonial Réseau	LA LONDE	Renforcement en DN400 - Tranche 2 : 2,410 km	1 446 000 €	2024
Sécurité stockage	MAURETTES	Nouveau réservoir 3 000 m³	1 920 000 €	2025/2026
Patrimonial Ouvrages	VIET 1 & 2	Diagnostic du GC (x2 réservoirs)	30 000 €	2027
Patrimonial Ouvrages	TRAPAN	Réhabilitation usine TRAPAN + 2 réservoirs suite diagnostic GC	420 000 €	2027
Sécurité / Patrimonial Réseau	JASSONS / LA LONDE	Renforcement en DN400 sur 0,553 km	534 000 €	2027
Patrimonial Réseau	FIERREFEU	Renouvellement DN300 sur 0,648 km	540 000 €	2028
Patrimonial Ouvrages	VIET 1 & 2	Réhabilitation réservoirs suite diagnostic GC	330 000 €	2028
Patrimonial Réseau	LA CRAU / LA BENOITE	Renouvellement DN250 sur 3,256 km	1 320 000 €	2029
<b>TOTAL TRAVAUX SUR 10 ANS</b>			<b>13 254 000 €TTC</b>	
			1 325 400 €TTC/an	
<b>DIVERS</b>		<b>200 000 €TTC/an</b>	<b>200 000 €TTC/an</b>	

06/2023 © ARTELIA 20

# PROGRAMME DE TRAVAUX



## SYNTHESE



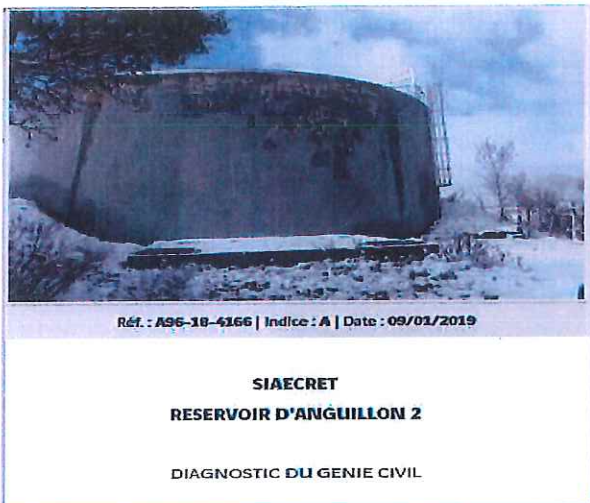
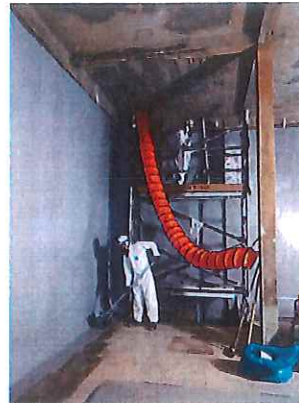
06/2023 © ARTELIA 21



21-TRAVAUX REALISES EN 2019

REHABILITATION DES RESERVOIRS DE BORMES ET DE CARNOULES

MARCHE ATTRIBUE A FREYSSINET POUR UN MONTANT DE 1 308 586.66 euros HT ET AVENANT N°1 DE 98586.66 HT



Réf. : A96-18-4166 | Indice : A | Date : 09/01/2019

**SIACRET**  
**RESERVOIR D'ANGUILLON 2**  
DIAGNOSTIC DU GENIE CIVIL

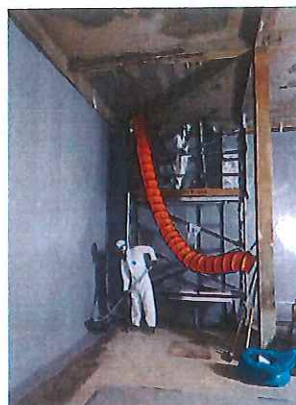


### **PARTITEUR DE BORMES AVANT TRAVAUX**

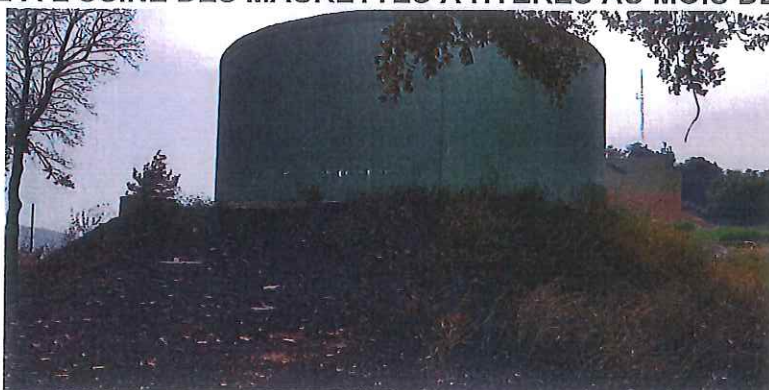


### **TRAVAUX EN COURS AU PARTITEUR DE BORMES**

## Travaux dans le réservoir de CARNOULES



## INCENDIE A L'USINE DES MAURETTES A HYERES AU MOIS DE JUILLET



NOMBREUSES CASSES				
16.04.2019	Entre le réservoir du Viet et le réservoir du 1 er borrel HYERES	Réparation casse sur conduite DN 400	25750.79	30900.95
12.06.2019	Route de Cabasson LA LONDE	Réparation Fuites sur canalisation DN 150	12404.47	14885.36
29.10.2019	Chemin Morin CARNOULES	Renouvellement conduite réservoir 1000m3	24823.97	29788.76



## PRÉSTATIONS D'ABATTAGE D'ARBRES



Le Syndicat s'est engagé à débroussailler tous les ans les sites du SIAE DE TOULON, un marché a été conclu avec SNEP DOS SANTOS

BONS DE COMMANDE	FACTURES	LIEUX	MONTANT HT
BDC N°2	19.03.0001AS	CARNOULES	17820,00
BDC N°3	19.04.0024 AS	TRAPAN	11100,00
BDC N° 4	18.11.0132 EP	VIET AMONT ET AVAL	14.400,00
BDC N°5	19.06.0054 AS	USINE DES MAURETTES	10700,00
BDC N°6	19.06.056 AS	SITE DES MAURETTES	11240,00
BDC N°7	19.07.0084 AS	QUARTIER LES JASSONS	9.200,00

### INSTALLATION DE DEUX GROUPES ELECTROGENES



Les travaux concernent le renforcement de la puissance du groupe électrogène de l'usine du Trapan avec le remplacement du groupe existant par deux groupes insonorisés de 500 kva équipés d'une cuve à fuel de 3000 litres.

**Marché attribué à CAP GENERATEUR pour un montant de 142305.00 EUROS HT SOIT 170766 EUROS TTC**

### Visite des collégiens de LONDE LES MAURES à l'usine des Maurettes



**CASSES SUR CANALISATIONS DU SYNDICAT**

**REPARATIONS EN URGENCE**

16.04.2019	Entre le réservoir du Viet et le réservoir du 1 er borrel HYERES	Réparation casse sur conduite DN 400	<b>25750.79</b>	<b>30900.95</b>
12.06.2019	Route de Cabasson LA LONDE	Réparation Fuites sur canalisation DN 150	<b>12404.47</b>	<b>14885.36</b>
29.10.2019	Chemin Morin CARNOULES	Renouvellement conduite réservoir 1000m3	<b>24823.97</b>	<b>29788.76</b>
		<b>TOTAL 2019</b>	<b>62979.23</b>	

### REPARATION CASSE A CARNOULES



### INSTALLATION D'UN BY PASS A BORMES LES MIMOSAS



## 22- TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	EXERCICE 2019
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE</b>	
Estimation de la population desservies	120271
Nombre de communes membres	9
Débits souscrits	771
Débits de pointe l/s	535.86
Prix moyen du m3	1.314
Volumes vendus	6696949 m3
Volumes produits	7083261 m3
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées microbiologie (ARS)	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées concernant les paramètres physico chimiques (ARS)	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (collectivité et délégataire)	90%
Rendement du réseau de distribution (délégataire)	94.6 %
Indice linéaire des volumes non comptés (délégataire)	8.56 m3/J/Km
Indice linéaire de pertes en réseau délégataire	8.56 m3/J/Km
Taux moyen de renouvellement (collectivité)	0.32%
Longueur total du réseau	124 ml
Indice d'avancement de la protection de la ressource (collectivité)	48 %

Le Président du Syndicat  
Intercommunal d'Alimentation en eau  
des communes de la Région Est de  
TOULON  
Maire de La Londe Les Maures  
Conseiller Régional,  
**François de CANSON**



